



## **Attention ! Port du masque obligatoire – COVID**

**A compter du 28 août 2020, le port du masque sera obligatoire dans certains secteurs de Bellerive.**

Dans un contexte de prévention des risques de propagation du virus COVID-19, la Préfecture de l'Allier, en concertation avec la Ville de Bellerive-sur-Allier a publié jeudi 26 août 2020 un arrêté préfectoral afin d'imposer le port du masque dans certains espaces publics extérieurs. Il s'appliquera à partir du 28 août 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 inclus, pour toute personne de onze ans et plus.

### **Les secteurs concernés**

**Les berges de l'Allier, du Pont de l'Europe à la Boucle des Isles (jusqu'aux campings)**  
le samedi et le dimanche de 10h à 19h

**Aux abords immédiats du Pôle Enfance-Pierre Corniou, des écoles maternelles et élémentaires, du collège Jean-Rostand et du Centre des Métiers du Bâtiment**  
Aux heures d'entrée et de sortie

Sur le périmètre des activités et animations suivantes  
**Marché du Pré Salé place de la Source intermittente**  
**Marché bio à la Ferme-modèle**

Et lors des animations, brocantes, spectacles, concerts et tout événement dans l'espace public.

La police municipale en lien avec la police nationale, veillera à faire respecter cette mesure. Des affiches permettront aux habitants, visiteurs et touristes d'identifier clairement les secteurs concernés. Une campagne est également prévue sur les réseaux sociaux afin d'en informer la population. Le non-respect de cette obligation expose les contrevenants à une amende de 135 euros (*sauf pour les enfants de moins de 11 ans et les personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation*).

Plus d'informations et carte du périmètre sur [www.ville-bellerive-sur-allier.fr](http://www.ville-bellerive-sur-allier.fr)

**En parallèle, la Ville de Vichy organise une grande opération de dépistage sans ordonnance jusqu'au samedi 29 août.**

Tous les renseignements sur : <https://www.ville-vichy.fr/actualites/covid-19-mesures-sanitaires>